UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

ARRETE N° EPE UCA-2021-598

PORTANT ATTRIBUTION DE BOURSES A LA MOBILITE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance n°2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 29 juin 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la convention COST Action Grant Agreement AGA-CA19119-1, COST Action CA19119 Investigation on comics and graphic novels in the Iberian cultural area

ARRETE

Article 1 :
Dans le cadre du projet européen « iCOn-MICS » dont l'Université est l'institution bénéficiaire (Grant Holder), le Président de l'EPE UCA accorde l'attribution, à , d'une bourse individuelle de 1740€ pour une visite scientifique courte (Short-Term Scientific Mission - STSM) menée du 30 septembre 2021 au 8 Octobre 2021 à la Casa de Velazquez à Madrid (Espagne).

Le montant de la bourse a été fixé par le comité de gestion du projet européen iCOn-MICS en respect des règles du programme COST.

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/10/2021

Le Président

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

- *Transmis au contrôle de légalité le* 26 OCT. 2021

- *Publié le* 26 OCT. 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*